



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## DECLASSEMENTS D'UNE VOIE COMMUNALE ET D'UN CHEMIN RURAL COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DES-LANDES

Par arrêté n°015-2025 du 21 février 2025 Monsieur le Maire de SAINT-JULIEN-DES-LANDES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique.

Cette enquête publique porte sur le projet de déclassement du domaine public sur le territoire de la commune de SAINT-JULIEN-DES-LANDES :

1. d'une voie communale située au lieudit « La Foret »
2. d'un chemin rural situé au lieudit « La Davière ».

A cet effet, Monsieur Jean-Yves ALBERT est désigné comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera **du lundi 24 mars 2025 à 9h00 au lundi 7 avril 2025 à 17h00** inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de la commune de SAINT-JULIEN-DES-LANDES, siège de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public, les :

Lundi	24	Mars	2025	9h00 – 11h00	Mairie de SAINT-JULIEN-DES-LANDES
Lundi	7	Avril	2025	15h00 – 17h00	Mairie de SAINT-JULIEN-DES-LANDES

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de la commune de Saint-Julien-des-Landes ou bien les adresser par voie postale à Monsieur le commissaire enquêteur, mairie de Saint-Julien-des-Landes, 4 Place Simone Veil 85150 SAINT-JULIEN-DES-LANDES ou par voie électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique@stjuliendeslandes.fr](mailto:enquetepublique@stjuliendeslandes.fr)

La date limite de réception des courriers et courriels est fixée au 7 avril 2025 à 17h00. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête, auquel ils seront annexés.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, il sera également consultable sur le site internet suivant : <https://www.stjuliendeslandes.fr/>

Des informations concernant le dossier de déclassement pourront être demandées auprès de Madame Céline CAILLAUD, Directrice des Services de la mairie de Saint-Julien-des-Landes.

Le rapport, les conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an dès qu'ils seront transmis en Mairie de Saint-Julien-des-Landes, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site : <https://www.stjuliendeslandes.fr/> (Rubrique VOTRE MAIRIE/Enquêtes publiques)

Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil municipal, en tenant compte des observations du public, du rapport et des conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur.